1578
2 nov

C. 142

Inv. p. 52 3°

DCCCCXXIV

1

924

trois folios

Monseigneur ~~Ceulx du mag~~ nous avons
veu les lettres de vostre Excellence, l'une du dernier d'octob. l'aultre du premier
de ce moys present, ~~par vostre Excellence~~ escriptes a Procureur
Bailly, affin que ~~diligentasse~~ l'argent du prest fusse
incontinent leve et employé au payement des deux
compaignies de Sr. de Bours estans a Malines et de deux
aultres estans lez vilvorde, lesquelz a cest effect
se viendroyent rendre en quelq villaige le plus pres de
la ville de Malines. Et comme ne nous ~~sommes~~
sera possible de fournir a ladite somme de 5000 fl. a ce requise
d'aultant que quand bien la ville voulsisse prendre a frest
ladite somme il n'y a apparence de la pouvoir recouvrer
soit en anvers ou a malines estant le credit de la ville
tout entierement faillie et combien que on la pensse
aulcunement leve si estre qu'a ce fait il y faulderoit ~~quatre~~
dix ou douze ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ jours. ~~Car~~ Si que l'argent ne se
pourroit ~~[illegible]~~ fournir si tost que la ville n'eusse encourue
irreparable dommaige. Aussi que touchant le prest
pour la pauvreté des bourgeois espuisés jusques ~~[illegible]~~
a la derniere maille ne pourront facillement estre induyctz
a ~~[illegible]~~ fournir a ce a quoy ilz sont desia estre taxez.
~~Et que~~ Supplions treshumblement vostre dite Excellence
prendre noz justes excuses en bonne part puis que
cest affaire avons faict tout debvoir possible
Et avecq ce nous ayant treshumblement recommande
a vostre Excellence prierons le tout puissant

A son Excellence

Monseigneur donner a vostre Excellence en
sainte heureuse succes de tous ses ~~[illegible]~~
actions. De Malines ce 1er de novembre 1578